

Réunion du 7 novembre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

N° CP/2011/846 - Insertion sociale - 4512
Mission locale pour l'emploi de Strasbourg - Financement 2011
au titre du Fonds local d'aide aux jeunes

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve le versement des aides ci-après à la Mission locale pour l'emploi de Strasbourg, dans le cadre de la gestion déléguée du Fonds local d'aide aux jeunes (FAJ) :

- une avance financière complémentaire pour 2011, qui s'établit à 10 % de la subvention allouée pour 2011, soit un montant de 45 000 €, conformément au tableau joint en annexe 1
- le solde de la subvention 2011, au vu de l'évolution du nombre de bénéficiaires du FAJ sur 2011
- une avance financière début 2012, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget primitif 2012, avance qui s'établit à 70 % de la subvention allouée pour 2011, soit un montant de 315 000 €, conformément au tableau joint en annexe 2.

Elle approuve par ailleurs l'avenant n° 1 à la convention financière 2011, avenant ayant pour objet de modifier l'article 4 de la convention, ainsi que la convention financière 2012 à intervenir entre la Mission locale pour l'emploi de Strasbourg et le Département.

Elle autorise en outre son président à signer cet avenant et cette convention, et à mettre en œuvre ces avances.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20111107-61631-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 21/11/11